



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Personnel

Question écrite n° 361

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des personnels des corps spécifiques de l'enseignement technique agricole : surveillants titulaires, chefs de pratique d'école d'agriculture et répétiteurs. Des négociations étaient en cours ces derniers mois entre le ministère de l'agriculture et les organisations syndicales sur la reconnaissance de la place et du rôle de ces personnels au sein de l'équipe éducative, la revalorisation de leur carrière et la recherche de perspectives associées à une formation qualifiante adaptée. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que ces discussions soient menées à leur terme, dans l'intérêt de ces personnels et de l'enseignement agricole.

Texte de la réponse

La situation des personnels des corps spécifiques de l'enseignement technique agricole a fait l'objet de décisions prises par le premier ministre du précédent gouvernement lors de la réunion interministérielle, tenue le lundi 16 novembre 1992. Les surveillants titulaires pourront opter soit pour le maintien dans le corps d'origine en voie d'extinction, avec transposition des mesures Durafour, c'est-à-dire avec accès à l'échelle E 2 et E 3, soit pour l'intégration dans le corps des agents administratifs. Quant aux répétiteurs, ils auront le choix entre rester dans leur corps d'origine en voie d'extinction avec application des mesures Durafour relatives aux corps atypiques de catégorie B ou être détachés puis intégrés dans le corps de catégorie B des secrétaires d'administration scolaire et universitaire. Par ailleurs, en accord avec les ministres chargés du budget et de la fonction publique, il a été décidé que les chefs de pratique d'école d'agriculture appartenant à un corps de catégorie C auront accès au corps de catégorie B des chefs de pratique d'école régionale d'agriculture à condition qu'ils aient atteint le septième échelon de leur corps.

Données clés

Auteur : [M. Bocquet Alain](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 361

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 1993, page 1240

Réponse publiée le : 26 juillet 1993, page 2201